



## L'ARNAQUE DES LUNDIS DE PENTECÔTE

Depuis 2004, le travail rémunéré du lundi de Pentecôte qualifié abusivement de « Jour de Solidarité » est une fausse mesure de solidarité envers les personnes dépendantes, mais un vrai recul social envers les salariés.

Cette année, **la Direction a tenté de bafouer l'Accord sur la Journée de solidarité**, en voulant limiter la prise de congé sans solde, **contrairement à l'accord en vigueur**.

Sur certains sites, elle a exercé des pressions sur les salariés via une note qui demande aux hiérarchiques d'influer sur les salariés pour les inciter à ne pas prendre de congés sans solde.

Pour rappel, l'accord est toujours valide et les salariés ont toujours la possibilité de choisir l'option congé sans solde.

### Un rappel concret de l'arnaque :

Jean gagne 9,89 € de l'heure. Il travaille 151,67 h par mois.  
Soit un salaire mensuel de 1500 €.

### Quelle incidence de cette journée de travail gratuite ?

Si Jean avait été rémunéré pour ces 7 h de travail supplémentaire, cela aurait représenté pour son entreprise : 121,15 € [(7 x 9,89 €) + 25 % (heures supplémentaires) + 40 % (cotisations sociales)].

La loi sur le lundi de Pentecôte impose aux employeurs de payer 0,3 % de la masse salariale annuelle (sans autres cotisations).

Dans le cas de Jean, l'entreprise va verser 58,5 € à la caisse de solidarité, soit 1500 x 13 mois x 0,3 %.



### **GAIN pour l'Employeur :**

121,15 - 58,5 = **62,65 €**

**+ 1 journée de production**



**En droit français,  
tout travail mérite salaire.**

**Le travail non rémunéré existait  
avant la révolution française :  
le paysan le devait à son seigneur,  
cela s'appelait la corvée !**

### **GAIN pour Jean : 0 €**

+ le plaisir d'avoir  
travaillé gratuitement  
une journée

+ des frais de  
déplacement  
supplémentaire

+ la détérioration des  
conditions de vie avec  
sa famille



# LES ELECTIONS DU 26 MAI 2011

Le 26 mai prochain, vous serez amenés à élire vos représentants du personnel (CE et DP) qui détermineront le paysage syndical jusqu'en 2015.

Votre choix sera déterminant.

**Depuis les dernières élections : 3 directeurs généraux se sont succédés à la tête de l'entreprise, 3 plans de sauvegarde de l'emploi (plans sociaux) !**

**Pour les 4 années à venir, face à un avenir incertain, vous aurez plus que jamais besoin d'un syndicat qui défende réellement vos intérêts.**

Vous n'élisez pas seulement des personnes pour vous représenter sur votre site, **mais surtout une organisation syndicale qui négociera les accords d'entreprise au niveau du groupe, le rôle de vos élus ne se limitant pas seulement aux œuvres sociales.**

On nous accuse de ne jamais rien signer. **C'est faux !** (cf lettre cgt n°40-Avril 2011)

**Tout accord, avant d'être signé ou non, mérite une analyse approfondie et des propositions d'améliorations.**

**C'est ce que nous faisons systématiquement.**

**Lorsque nous ne signons pas un accord, c'est :**

- ✓ *qu'il n'amène rien de plus que le code du travail*
- ✓ *qu'il est en dessous de l'accord de branche (ex. Accord sur les Risques Psychosociaux)*
- ✓ *qu'il est une synthèse de ce qui existe déjà dans l'entreprise (ex. Accord Emploi des seniors).*

**Il faut savoir s'opposer et ne pas signer des accords quand cela est nécessaire !**



- *Parce que nous sommes un syndicat responsable qui ne signe pas n'importe quoi,*
- *Parce que nous sommes capables d'apporter des propositions et des revendications justes et cohérentes,*
- *Parce que nous défendons avant tout les intérêts des salariés,*
- *Parce que, face à la direction, nous avons une attitude constructive mais sans connivence ni complaisance,*
- *Parce que nous nous battons, chaque année, pour des augmentations de salaire pour rattraper l'écart avec les autres entreprises pharmaceutiques,*
- *Parce que nous communiquons objectivement et régulièrement sur l'actualité de l'entreprise (et pas, comme certains, seulement au moment des élections...)*
- *Parce que nous sommes à l'écoute des salariés en leur demandant*

*leur avis.*

**Donnez-nous les moyens d'être enfin le syndicat majoritaire de l'entreprise !**

**Nous invitons tous les salariés à voter massivement  
pour les listes CGT au premier tour, sans rature,  
car un nom rayé laisse la place à un représentant d'une autre liste.**

**Je vote CGT!**